

# Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

Téléphone : 514-390-0110

Site Internet : [www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)

Adresse : 2065 Parthenais local 383, Montréal, Québec, H2K 3T1

## Cahier préliminaire de préparation pour les délégations Mise à jour : 12 septembre 2011

### Congrès d'automne 2011

- Les 24 et 25 septembre 2011
- Cégep de Sherbrooke  
475, rue du Cégep, Sherbrooke (Québec)
- Frais de participation : à déterminer

### Association hôte :

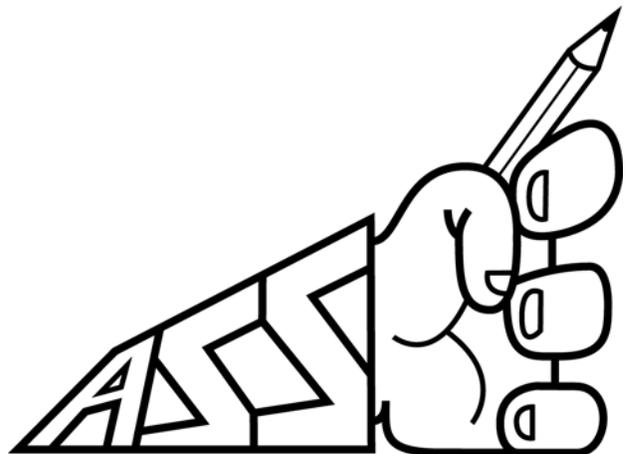
Association étudiante du Cégep de  
Sherbrooke (AÉCS)

Téléphone : 819-346-1874

Local : 6-21-104

Site Internet :

<http://www.aecs.info/index.php>



Les \* désignent les propositions, candidatures et textes reçus après les délais normaux désignés par les Statuts et règlements ainsi que le Code des règles de procédures

## Documents utiles pour le Congrès :

Tous disponibles sur notre site Internet

- Statuts et règlements de l'ASSÉ
- Code des procédures de l'ASSÉ
- Procès-verbal et résumé des mandats du dernier Congrès
- Cahier des revendications



# Ordre du jour

Le Conseil exécutif propose l'ordre du jour suivant :

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
  - 1.1 Praesidium
  - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Lecture et adoption du procès verbal du Congrès des 23 et 24 avril 2011
  - 1.4 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures
- 2.0 Bilan
  - 2.1 Associations étudiantes
  - 2.2 Comités et conseils
  - 2.3 Rassemblement national étudiant
  - 2.4 Campagne estivale
- 3.0 Revendications
  - 3.1 Campagne 2011-2012
  - 3.2 Autres
- 4.0 Plan d'action
  - 4.1 Lutttes en Éducation
    - 4.2 Lutttes contre la tarification, les compressions et la privatisation des services publics
  - 4.3 Autres lutttes sociales
  - 4.4 Calendrier
- 5.0 Femmes
- 6.0 Information, journal et esthétisme organisationnel
  - 6.1 Matériel d'information
  - 6.2 Médias
- 7.0 Élections
  - 7.1 Présentation
  - 7.2 Plénière
  - 7.3 Scrutin
- 8.0 Finances
  - 8.2 Révision des prévisions budgétaires 2011-2012
  - 8.3 Fonds d'entraide
- 9.0 Avis de motion
  - 9.1 Dépôt des avis de motion
  - 9.2 Traitement des avis de motion
- 10.0 Varia
- 11.0 Fermeture

## Table des matières

Ordre du jour.....	3
Lettres de candidatures.....	5
Texte de réflexions et bilans.....	6
Voulons-nous préciser notre revendication contre la hausse des frais de scolarité? Si oui, comment?.....	6
Médias, information et esthétique organisationnelle à l'ASSÉ: pistes de réflexion .....	7
Revendication pour l'abolition de la contribution parentale dès le départ du domicile familial.....	13
Propositions.....	17
1.0 Procédures.....	17
2.0 Bilan.....	17
3.0 Revendications.....	17
4.0 Plan d'action.....	18
6.0 Information, journal et esthétique organisationnel.....	18
7.0 Élections.....	19
9.0 Avis de motion.....	20
Annexe A: Plan d'action 2011-2012 proposé par le Conseil exécutif.....	21
Annexe B : Politique d'embauche de l'ASSÉ.....	23

## Lettres de candidatures

# Texte de réflexions et bilans

## **Voulons-nous préciser notre revendication contre la hausse des frais de scolarité? Si oui, comment?**

*par le Conseil exécutif*

Lors du dernier Congrès, les associations étudiantes membres de l'ASSÉ ont adopté comme revendication principale le libellé suivant: « *Contre toute hausse des frais de scolarité et des frais afférents dans une perspective de gratuité scolaire* ». Suite à l'adoption de cette revendication, plusieurs associations en ont soulevé l'ambiguïté. Car bien que l'ASSÉ soit historiquement pour la gratuité scolaire (et donc radicalement opposée à toutes les augmentations de frais de scolarité des dernières décennies), il nous faut, pour la campagne de cette année, déterminer une revendication précise envers le gouvernement libéral de Jean Charest. La question se pose donc : voulons-nous préciser notre revendication contre la hausse des frais? Et si oui, comment: demandons-nous la régression des frais de scolarité à leur niveau de 2007, ou nous positionnons-nous contre la hausse des frais annoncée dans le dernier budget provincial? À moins que nous ne gardions une revendication plus large d'opposition à toute hausse des frais?

Il est clair que les positions de l'ASSÉ indiquent que nous devrions nous positionner en défaveur de toutes les hausses des frais de scolarité, et pas seulement de la dernière en liste. De plus, les associations pourraient faire le choix stratégique de demander au gouvernement de reculer sur la hausse de 2007, afin de se laisser une marge de manœuvre autour d'une éventuelle table de négociations: demander plus pour obtenir moins, en quelque sorte. De plus, dans la réalité, la hausse de 2012 n'est que le prolongement (et l'accélération) de celle de 2007.

Si le Conseil exécutif n'est pas unanime sur la question, une forte majorité de celui-ci penche en faveur d'opter pour une opposition à la hausse annoncée en 2012. Tout d'abord, il nous semble préférable d'opter pour une revendication qui semblera atteignable aux yeux des étudiants et des étudiantes qui se présenteront dans leurs assemblées générales: prendrons-nous le risque de perdre certains votes parce que la revendication apparaît trop difficile à atteindre? La population étudiante a-t-elle accepté tacitement la hausse de 2007? Est-elle prête à se battre pour remonter jusque-là, surtout quand on considère que les revendications d'une campagne de grève sont aussi des conditions de retour en classe? Quoi qu'il en soit, la hausse annoncée dans le dernier budget est quant à elle toujours fraîche dans les esprits, et son montant est passablement plus impressionnant. Et cela, évidemment, ne nous empêche pas de nous servir, d'un point de vue rhétorique, de la hausse des frais de 2007 pour illustrer l'explosion de la facture étudiante dans les dix dernières années.

L'argument qui propose de poser la hausse de 2007 comme revendication principale de la campagne repose sur le principe que le mouvement étudiant ne devrait pas « accepter » aucune hausse de frais. Cela est bien vrai. Dans ce cas, jusqu'où faut-il remonter? Afin d'être totalement en accord avec ses positions, l'ASSÉ devrait-elle théoriquement poser la gratuité scolaire comme la revendication principale de sa campagne? Évidemment, l'ensemble des associations étudiantes membres de l'ASSÉ est en faveur de la gratuité. Toutefois, le dernier Congrès semblait unanime à l'idée de ne pas poser la gratuité comme revendication centrale, mais plutôt comme une « perspective ». La question est donc plutôt: dans le cadre de la campagne actuelle, alors que nous sommes en position défensive face à une hausse des frais historique, quel objectif concret nous fixons-nous collectivement?

## Médias, information et esthétique organisationnelle à l'ASSÉ: pistes de réflexion

par le Conseil exécutif

### I. L'ASSÉ et les médias

Depuis la crise financière de 2008, les forces politiques de droites et de gauche sont entrées dans une nouvelle phase d'opposition : la droite profite des remous causés par la crise pour faire avancer son agenda néolibéral de destruction des services publics et des acquis sociaux gagnés de chaudes luttes dans les 40 dernières années. Et la bataille n'est pas gagnée pour les mouvements sociaux québécois : cela fait déjà plusieurs années que la droite prépare son plan en articulant dans l'espace public une offensive idéologique puissante. Leurs arguments, il faut l'admettre, ont obtenu beaucoup d'écho dans la population en général, et les étudiants et les étudiantes ne font pas exception. Les grands principes de la droite s'imposent de plus en plus dans l'espace public, réduisant progressivement les termes du débat public. Devant cette offensive médiatique, comment doit-on réagir?

Les grands médias occupent une place d'importance dans le débat public et leur impact sur les mouvements sociaux est évident : le rôle qu'ils ont joué lors de la grève de 2005 ne peut par exemple pas être nié. C'est d'ailleurs à la suite de cette lutte que fut ajouté le poste de secrétaire aux communications sur le Conseil exécutif de l'ASSÉ, afin que le travail médiatique soit mieux coordonné à l'ASSÉ. Avant de lire *l'Ultimatum* ou de se présenter dans leur assemblée générale, la population étudiante écoute LCN et lit *La Presse*. Et c'est sans compter le rôle qu'ils jouent dans l'appui populaire aux luttes étudiantes. Par exemple, l'appui récent du journal *Le Devoir*, dans un Éditorial du 25 août 2011, ne peut que nous aider dans la mobilisation. Des grands médias qui pèsent donc lourds dans le déploiement de notre rapport de force, mais dont le biais idéologique est un secret de polichinelle. Propriété d'empires multinationaux dont les dirigeants et dirigeantes sont intimement liés au pouvoir politique, ils ont, structurellement, un préjugé favorable aux idées que nous combattons.

On pourrait donc conclure à une impasse totale : les grands médias ont un rôle fondamental dans le débat public contemporain, mais sont fermés à nos idées. Doit-on par conséquent les délaisser complètement et réserver nos énergies pour le « travail de terrain »? Doit-on, à l'inverse, les mettre au centre de notre stratégie et moduler nos revendications et nos moyens d'actions en fonction de leurs attentes? Existe-t-il une position qui serait propre à l'ASSÉ? Pourrait-on les investir avec énergie, tout en continuant en se gardant d'en faire le fer de lance de nos campagnes? Pourrait-on les considérer comme un moyen parmi d'autres de rejoindre la population et les étudiants et les étudiantes?

### **Médias et revendications : devons-nous adapter notre discours au vocabulaire et aux catégories des grands médias?**

Le discours de l'ASSÉ, sur bien des aspects, est complètement à contre-courant avec les grandes idées ambiantes. Sa résonance dans les grands médias en est donc affectée. Étant donné l'influence grandissante des idées de droites dans les médias, il devient en effet de plus en plus difficile de faire percer des idées qui vont à contre-courant du discours ambiant. Pour illustrer cette situation, nous utiliserons deux revendications de l'ASSÉ qui débordent des paramètres habituellement posés par les médias lorsque la question de la hausse des frais de scolarité est abordée. Précisons d'emblée que le but de ces exemples n'est surtout pas de remettre en question ces revendications historiques et unanimes à l'ASSÉ, mais plutôt de les utiliser comme exemples afin de voir comment il est possible de mieux les articuler dans notre discours médiatique. Ce qui a toujours fait l'unicité et la force de l'ASSÉ est justement sa capacité à mettre

courageusement ces idées de l'avant, sans tenter de se soumettre aux diktats du discours économique ambiant : l'objectif des questionnements de ce texte n'est donc surtout pas de renier cette tradition, mais plutôt d'émettre des pistes de réflexion sur la manière d'exprimer nos revendications lors de l'année à venir.

La revendication fondatrice de l'ASSÉ, la gratuité scolaire, est par exemple une idée qui déborde des frontières posées par les médias dans le débat traditionnel sur la hausse des frais de scolarité, qui oppose habituellement la posture du gel des frais à celle du dégel. Dans ce contexte, revendiquer publiquement la gratuité scolaire peut être présenté comme une position trop « radicale ». D'autres organisations étudiantes ont donc pris la décision de l'occulter totalement de leur discours. À l'ASSÉ, la question est toujours ouverte : doit-on en faire une revendication immédiate, une « perspective » à moyen terme, un projet social à long terme? Dans le cadre de la lutte de cette année, cette question redouble d'importance.

Deuxième exemple : le financement des universités. Depuis les dernières années, le fameux « sous-financement » des universités est devenu l'élément central du débat sur la hausse des frais de scolarité. La position de droite traditionnelle est de sonner l'alarme sur le financement des universités, et de réclamer une hausse des frais pour y remédier. Le martèlement idéologique sur cette question fut tellement efficace, qu'une grande partie du mouvement étudiant et syndical se résigna à accepter ces paramètres de discours et se refuse depuis à contester l'existence même du sous-financement, comme pourtant de plus en plus d'experts le soulignent. L'ASSÉ, de son côté, tente de plus en plus de modifier les règles du jeu en mettant de l'avant l'idée de « mal-financement », une idée qui vient bouleverser les positions traditionnelles dans le débat sur les frais de scolarité. La thèse du mal-financement vient mettre de côté la question « quantitative » sur le financement universitaire pour mettre davantage l'accent sur la question « qualitative » de la mission des universités, en centrant le discours sur les mutations de celle-ci dans les dernières années sous la pression de la fameuse « économie du savoir ». Un discours qui ébranle donc profondément les fondements du débat actuel sur la hausse des frais. La question est donc : comment doit-on articuler cette idée dans notre discours? Doit-on la mettre de côté et se contenter de discourir dans le cadre déjà admis du sous-financement comme le font d'autres organisations étudiantes? Doit-on au contraire affirmer publiquement l'inexistence totale du sous-financement? Comment conjuguer notre revendication de ressources supplémentaires pour l'éducation post-secondaire et un discours critique de la finalité de celle-ci?

### **Médias et moyens d'actions: devons-nous adapter nos moyens d'actions selon leur réception dans l'espace public?**

Voilà une question qui est depuis longtemps sujette à débat à l'ASSÉ. Car les moyens d'actions utilisés par l'ASSÉ contrastent avec le climat ambiant, qui favorise la « discussion » et la « concertation » pour régler les conflits politiques. Le terme même de « syndicalisme de combat », est depuis longtemps utilisé contre l'ASSÉ. . Comment réagir à cette intolérance envers nos moyens d'actions traditionnels? Doit-on les abandonner complètement et trouver des nouvelles stratégies de perturbation? Que penser de l'idée de « diversité des tactiques »? Quelle marge d'autonomie doit-on donner aux porte-paroles de l'ASSÉ dans leur capacité d'établir le niveau d'engagement de l'ASSÉ lors de certaines actions? L'ASSÉ devrait-elle pouvoir condamner dans les médias l'utilisation de certains moyens d'actions? Devrait-elle se contenter de s'en dissocier clairement? C'est en tout cas ce qu'un précédent mandat de Congrès de l'ASSÉ stipule : « Que les porte-paroles de l'ASSÉ puissent se dissocier de gestes commis lors d'actions de l'ASSÉ s'ils ne respectent pas le cadre établi par un mot d'ordre du Congrès ». Devrait-on poursuivre dans cette voie ou rouvrir le débat? À l'aube d'une lutte qui sera fort probablement ponctuée de grands coups d'éclat, ces questions sont fondamentales. Si on se fie aux débats déchirants ayant eu lieu durant la grève de 2005, il ne peut qu'être profitable pour l'ASSÉ de préciser ces questions avant que la lutte n'atteigne son sommet.

## Autres questions relatives aux médias

L'ensemble de ces questions peut sembler d'ordre théorique, mais a tout de même des implications concrètes incontournables dans le quotidien de l'ASSÉ. L'importance donnée par l'ASSÉ aux grands médias a notamment des conséquences directes sur les ressources financières et humaines consacrées au travail médiatique. Voici quelques-unes des questions concrètes qui devront être soulevées lors du Congrès.

### **Quelles énergies doivent être consacrées au travail médiatique au quotidien?**

L'ASSÉ devrait-elle réagir médiatiquement dès qu'une nouvelle concerne ses positions? Sinon, à quels moments devrait-elle le faire? Si oui, il faut être conscient du niveau de ressources que cela nécessite en termes financiers et humains. Récemment, l'ASSÉ n'a par exemple pas réagi à certains dossiers du monde de l'éducation, par manque de ces ressources (l'annonce de la privatisation du MBA à McGill par exemple), ce qui laisse la place à d'autres organisations, dont le message n'est évidemment pas le nôtre. Et d'un autre côté, comment éviter de tomber dans une stratégie politique qui reposerait uniquement sur des réactions médiatiques fréquentes?

### **Quelles ressources financières doit-on accorder à la publication de communiqués de presse sur le fil de presse officiel (CNW)?**

L'utilisation grandissante des CNW dans les dernières années par l'ASSÉ est probablement une des causes de l'augmentation de sa présence dans l'espace public. Toutefois, leur coût est passablement élevé. Comment utiliser le fil de presse? Doit-on réserver son utilisation pour les moments clés du plan d'action? Pourtant, c'est son utilisation fréquente qui fait reconnaître l'ASSÉ comme un interlocuteur central pour les médias. Doit-on l'utiliser fréquemment et aménager le budget en conséquence afin de faire de l'ASSÉ un acteur incontournable lors des débats de la prochaine année? D'un autre côté, l'ASSÉ est une organisation aux moyens financiers extrêmement limités: l'allocation des fonds entre publications de communiqués ou autres ressources de mobilisation revêt donc une connotation politique fondamentale, qu'il est impossible d'évacuer. Et ne l'oublions pas: si ce n'est pas l'ASSÉ qui fait passer son message, les articles et les reportages ne seront pas plus courts: ce seront d'autres organisations qui seront appelées à faire passer le leur. Est-il donc possible de trouver des moyens de se tailler une place dans les médias en utilisant le moins possible les CNW, ou en les rendant les plus brefs possibles?

### **Comment penser le rôle du ou des porte-paroles de l'ASSÉ?**

Dans les deux dernières années, le secrétaire aux communications de l'ASSÉ a principalement occupé la fonction de porte-parole de l'organisation. Dans le passé, les pratiques étaient fluctuantes : souvent, certains individus ont occupé la fonction pour un certain laps de temps, alors qu'un mécanisme de rotation a été utilisé à quelques reprises. Les statuts et règlements de l'ASSÉ ne sont d'ailleurs pas clairs à cet égard. En effet, la description de tâches du secrétaire aux communications est formulée de manière ambiguë: *«promouvoit et défend les principes de base et les plans d'action de l'ASSÉ dans l'espace public ; élabore les tactiques médiatiques, convoque les médias lors d'événements particuliers et prépare le Conseil exécutif pour les sorties publiques. Il ou elle fait également un suivi rigoureux de l'actualité et s'assure de la production d'analyses sur la conjoncture»*. Au départ, la création de ce poste avait été préférée à la mise sur pied d'un comité média, et il ne devait initialement pas servir de porte-parole à l'organisation. Par conséquent, doit-on poursuivre dans la voie empruntée depuis quelque temps et identifier un ou une porte-parole principale? Est-ce problématique que ce rôle soit en partie occupé par le secrétaire aux communications? Doit-on opter pour une rotation constante? Y a-t-il d'autres moyens de répartir les tâches de porte-parole à l'ASSÉ?

Les arguments qui pèsent en faveur de l'identification d'un porte-parole en particulier sont d'ordres

médiatiques: les journalistes, animateurs et animatrices, lorsqu'ils et elles préparent un reportage ou une émission, cherchent à avoir un interlocuteur qu'ils ou elles connaissent. En appelant telle organisation, ils et elles s'attendent à recevoir tel personne, qu'ils ou elles connaissent les forces, l'attitude et les propos. Ce « lien de confiance » entre les médias et le ou la porte-parole d'une organisation ne peut se construire que dans le temps: en changeant constamment de porte-parole, l'ASSÉ diminue ses chances d'obtenir une couverture médiatique constante et de qualité. Pourrais t-on faire un lien entre la récente présence de l'ASSÉ dans les médias (plus grande qu'à l'habitude) et l'identification d'un porte-parole en particulier? Autre élément à tenir en compte: le contrôle démocratique des associations membres de l'ASSÉ sur les propos de leur porte-parole. En effet, le fait d'identifier clairement un individu comme porte-parole de l'organisation permet aux associations membres de faire un suivi serré de ses interventions, et de le rendre constamment redevable de ceux-ci devant le Congrès. Chaque faux pas peut ainsi faire l'objet de répréhensions en instance, voire de destitution si la situation perdure. Un système de rotation des portes-paroles permet-il un suivi aussi serré et une telle redevabilité? En terme de redevabilité et de choix des porte-paroles, ce qui est certain, c'est qu'un flou important existe présentement dans les structures et pratiques de l'ASSÉ sur ces questions. Un flou qu'il nous faut clarifier avant que la lutte de cette année ne se mette en branle et que l'ASSÉ soit appelée fréquemment à commenter l'évolution de la mobilisation. Si le ou la porte-parole change d'identité à chaque occasion, comment s'assurer, dans la longue durée, d'une certaine stabilité du discours de l'ASSÉ et d'un contrôle démocratique permanent de celui-ci? Serait-il possible de demander à l'ensemble des porte-paroles de l'organisation pour une période donnée d'être présents ou présentes à chaque instance pour faire face aux critiques? La fonction de porte-parole confère à celui ou celle qui l'exerce un pouvoir symbolique indéniable: ne serait-il pas souhaitable d'officialiser ce pouvoir en donnant clairement ce rôle à un (ou des) individus élus et redevables aux instances de l'ASSÉ?

Mais, d'un autre côté, des arguments lourds pèsent de l'autre côté de la balance: l'ASSÉ refuse traditionnellement la professionnalisation du politique et favorise généralement la rotation des tâches en son sein et dans ses associations membres. Conférer le rôle de porte-parole à une seule ou à un nombre restreint de personnes vient-il en contradiction avec ses principes? Comment penser la démocratisation des médias à l'ASSÉ? Comment former une relève si les médias sont concentrés dans de rares mains? L'ASSÉ est aussi une organisation féministe: comment penser ces valeurs dans le cadre de ses activités médiatiques? Doit-on opter pour l'élection de deux porte-paroles, afin de s'assurer d'une parité hommes-femmes? Devons-nous sacrifier entièrement ces principes pour apparaître dans les médias? Pouvons-nous trouver des moyens de les concilier avec les préoccupations mentionnées plus haut?

Bref, comment peut-on à la fois respecter nos principes historiques de démocratie, de décentralisation et de « déprofessionnalisation » du politique, tout en s'assurant de garder une couverture médiatique importante et de qualité? Est-ce que la formation de solides porte-paroles locaux serait une alternative solide à la rotation des porte-paroles nationaux? Des porte-paroles locaux qui pourraient régulièrement faire équipe avec le ou la porte-parole national-e lors d'actions ou de sorties de presse? Dans le cas d'un dossier montréalais, pourrait-on par exemple joindre au porte-parole de l'ASSÉ un ou une porte-parole d'une association de la région? La parité hommes-femmes pourrait-elle être assurée par la présence de ces porte-paroles locaux? Le secrétaire aux communications de l'ASSÉ pourrait-il avoir comme responsabilité la formation et la coordination de ces porte-paroles locaux? Ceux et celles-ci pourraient donc aussi être en mesure d'organiser des sorties de presse ou de coordonner la couverture de leurs actions locales?

## **II. Matériel d'information et journal à l'ASSÉ: comment rejoindre les étudiants et les étudiantes du Québec?**

### **Comment, dans le contexte actuel de multiplication de la sollicitation, développer du matériel d'information qui attire et rejoint les étudiants et les étudiantes?**

De plus en plus, les étudiants et les étudiantes sont systématiquement sollicité-e-s sur leur lieu d'étude et dans leur quotidien. Organismes sans but lucratif, entreprises privées et médias les abordent sans cesse dans leur quotidien, à la maison, à l'école comme dans la rue. Cette situation soulève plusieurs interrogations: comment susciter l'intérêt de la population étudiante dans le cadre de notre mobilisation? Comment se démarquer des sollicité-e-s de tout acabit qui aborde les étudiants et les étudiantes?

### **Esthétisme organisationnel: comment éviter la marginalisation des associations étudiantes par le matériel d'information?**

Dans la dernière année, plusieurs débats ont eu lieu sur différentes plates-formes relativement à l'esthétisme du matériel d'information de l'ASSÉ et de ses associations membres. Certains et certaines ont en effet émis des doutes sur le caractère rassembleur de certains symboles fréquemment utilisé dans nos différentes publications, voir l'utilisation récurrente de certaines couleurs connotées idéologiquement. La question se pose: est-il possible que certains signes et symboles, certaines couleurs ou thématiques esthétiques soient mal accueillies par une partie de la population étudiante? Est-il possible que certaines caractéristiques esthétiques renforcent les préjugés déjà tenaces contre les associations étudiantes et alimentent la marginalisation dont plusieurs d'entre elles souffrent déjà? La réflexion s'impose: quel type d'esthétisme organisationnel est susceptible d'attirer ou de repousser les étudiants et les étudiantes?

### **L'Ultimatum, média d'information ou matériel de mobilisation?**

Une réflexion semblable peut être faite concernant la publication officielle de l'ASSÉ. À qui s'adresse *L'Ultimatum*? Aux militants et militantes de l'organisation ou à la population étudiante en général? Par conséquent, quel style littéraire et esthétique doit-il utiliser? Doit-on voir le journal comme un organe de propagande visant à répandre les positions de l'ASSÉ dans la population étudiante? Doit-on le voir comme un journal étudiant engagé d'information qui sert d'abord à diffuser de l'information sur la conjoncture politique et étudiante? Est-il possible de concilier les deux visions? Doit-on faire un place pour les débats internes à l'ASSÉ dans le journal? Quelle autonomie doit-on donner au comité journal et aux journalistes de *L'Ultimatum*? S'il semble évident que le journal et ses articles doivent constamment respecter les positions et principes de l'ASSÉ, les journalistes peuvent-ils ou elles se permettre des analyses personnelles de la conjoncture politique ou des débats internes au mouvement étudiant dans le journal? Le comité journal devrait-il jouir d'une certaine autonomie dans la construction du journal afin de pouvoir s'adapter à la conjoncture politique changeante?

### **Avantages et inconvénients des nouvelles technologies pour la mobilisation étudiante**

Dans les dernières années, le rôle joué par les nouvelles technologies, le web et les réseaux sociaux dans la mobilisation de l'ASSÉ est devenu indéniable. Quelle place doit-on leur donner? Doit-on voir dans les réseaux sociaux un danger de voir la mobilisation traditionnelle décliner au profit de stratégies virtuelles? Doit-on y voir plutôt de nouvelles opportunités de mobilisation qui s'ajoute aux moyens classiques de mobilisation? Et le développement de stratégies virtuelles (photos, vidéos et web) nécessite des ressources matérielles, financières et humaines importantes: doit-on dans ses domaines miser sur le bénévolat ou se permettre de payer les services de spécialistes? Cette question peut d'ailleurs s'appliquer au reste du matériel d'information que nous produisons. Autre questionnement, qui est plus que jamais d'actualité: comment conjuguer stratégie web efficace et sécurité des militants et militantes? Comment, dans le contexte actuel de surveillance policière de nos activités, diffuser et publiciser nos actions sur la toile, tout en ne mettant pas en danger ceux et celles qui y participent en diffusant, par exemple, des photos ou vidéos?



## **Revendication pour l'abolition de la contribution parentale dès le départ du domicile familial**

*Cette lettre vise à expliquer une proposition de revendication amenée par le Conseil exécutif de la SOGÉÉCOM qui sera débattue à notre prochaine assemblée générale.*

L'année dernière, la délégation du SECMV proposait que l'on ajoute aux revendications de la GGI la reconnaissance de l'autonomie dès le départ du domicile familial dans le programme d'aide financière aux études (AFÉ)<sup>1</sup>. Cette proposition a cependant reçu beaucoup d'opposition au dernier congrès. Faisant originellement partie de ses détracteurs, la SOGÉÉCOM a cependant revu son point de vue sur la question et a décidé d'en discuter plus en long avec le SECMV.

Le débat doit selon nos deux associations étudiantes être relancé au sein de l'ASSÉ. Voici pourquoi nous le ramenons sur la table.

### **Pourquoi cette revendication est-elle essentielle?**

Un constat doit être fait : les cégeps sont moins mobilisés que les universités. Cette affirmation se base sur l'échec des journées de grève du 6 décembre et du 31 mars dernier (Drummondville, Saint-Laurent, Maisonneuve, Sherbrooke) et sur les résultats de la tentative de grève générale en 2007. Ces campagnes avaient un point en commun, les cégépiens et les cégépiennes ne se sentaient pas directement concerné-e-s. On pourrait par contre expliquer le manque d'engouement en 2007 par le peu d'ampleur de la hausse des frais; peut-être que la violence de celle qui approche suffira à soulever les cégeps, mais nous en doutons beaucoup.

Le gouvernement a retenu de la grève de 2005 qu'il ne peut pas toucher à l'AFÉ sans provoquer une levée de boucliers. En 2007, il prend un nouvel angle d'attaque qui le mène à un succès certain. S'en prendre aux frais de scolarité est une offensive différente, qui demande une révision du type de mobilisation et des revendications. C'est pourquoi, à une attaque ciblée sur les universitaires nous devons répondre par une lutte qui englobe plusieurs aspects de l'accessibilité aux études, et qui intègre l'ensemble des étudiants et étudiantes.

La population étudiante des programmes techniques au cégep est souvent réfractaire à notre discours et à nos moyens d'actions. Cela pourrait s'expliquer par le fait que, selon les statistiques, ils et elles sont plus souvent dans une situation précaire. Elles et ils vont chercher à entrer sur le "marché du travail" le plus rapidement possible. Les parcours académiques sont également moins malléables que dans les programmes généraux et la crainte de voir son parcours scolaire modifié par une grève est plus vive. Pour eux et elles, une session perdue équivaldrait à une année perdue.

Il nous apparaît de plus que la seule lutte contre la hausse des frais de scolarité est incomplète. La gratuité scolaire est en effet un principe trop souvent réduit seulement à l'absence de coûts à l'université et au cégep. Selon nous, une réelle gratuité scolaire doit également comporter la possibilité de vivre décemment sans devoir travailler à l'extérieur pour subvenir à ses besoins.

---

1 Selon les critères de l'AFÉ, pour être reconnu comme autonome et qu'aucune contribution parentale ne soit considérée dans l'octroi de prêts et bourses, il faut avoir terminé un baccalauréat, avoir quitté les institutions d'éducation pendant au moins deux ans, avoir un enfant, être marié...

Cela renvoie donc à la vision du statut d'étudiant et d'étudiante que nous défendons, soit celle d'un travailleur intellectuel ou d'une travailleuse intellectuelle dont la tâche première est de se consacrer entièrement à ses études, vision totalement en contradiction avec l'approche clientéliste actuellement mise de l'avant par le MELS. L'éventuelle atteinte de la gratuité scolaire repose donc, d'après nous, autant sur l'abolition des frais de scolarité que dans la refonte quasi complète du système d'AFÉ.

Plus stratégiquement, cette revendication ne représente pas un gain que nous devons absolument obtenir. Sauver les meubles en obtenant un retour aux frais de 2007 serait prioritaire. Lutter pour la reconnaissance de l'autonomie dès le départ du domicile familial représente plutôt, selon nous, un moyen de mettre de l'avant un discours plus large et d'aller en grève en projetant un message fort, cohérent et rassembleur autour d'un réel projet d'accessibilité.

### **Quelques réponses aux oppositions**

Plusieurs pourraient croire que cette revendication est minime pour le gouvernement et qu'il pourrait s'en servir pour nous lancer un bonbon durant la grève et ainsi casser le mouvement. Or, selon nos calculs, elle n'est pas une revendication de moindre envergure et elle serait tout aussi difficile à obtenir qu'un retour aux frais de 2007, voire que la gratuité des frais de scolarité.

La quantité de personnes qui auraient accès à l'AFÉ se verrait augmenter massivement et les dépenses en bourses pour le gouvernement seraient faramineuses. La reconnaissance de l'autonomie aurait pour effet d'injecter, en se basant sur les chiffres les plus prudents du programme d'AFÉ, un minimum de 88 millions de dollars de bourses bénéficiant à au moins 27 000 personnes<sup>2</sup>. En comparaison, il aura fallu 8 semaines de grève pour obtenir 103 millions en 2005. Il ne s'agit donc pas d'une lutte minime et son l'impact positif sur l'accessibilité est certain.

Certaines et certains pourront nous dire que le gouvernement serait prêt à mettre les fonds nécessaires à cette mesure, car ce qui compte vraiment pour lui, c'est de faire appliquer le principe idéologique d'utilisateur-payeur. À cela nous répondons qu'au contraire, cette revendication attaque de plein fouet cette vision marchande, puisqu'elle affirme la responsabilité de l'État dans l'aide qu'il doit apporter à ceux et celles qui veulent étudier. Appliquée dans son intégralité, l'addition de millions de dollars de bourses se rapproche même du salariat étudiant.

On peut également nous répondre que les étudiantes et les étudiants issu-e-s de familles plus fortunées se feront payer leurs études par le gouvernement. Effectivement, c'est ce qui arriverait, mais pour nous il ne s'agit pas d'une problématique réelle : la famille riche devrait financer le système d'éducation à travers l'impôt qu'elle paie. Cette volonté du gouvernement de considérer l'éducation comme un service ne devant pas être payé via l'impôt, mais par une tarification différenciée par le revenu (de par l'AFÉ) serait ainsi contrecarrée. On s'éloignerait d'autant plus du principe d'utilisateur-payeur, car le financement reposerait sur l'ensemble de la société.

À ceux et celles qui craignent de voir une kyrielle de revendications se créer, chose à éviter, nous répondons que cette revendication va en fait de pair avec la bataille contre la hausse des frais de scolarité. Nous

---

<sup>2</sup> Ces chiffres proviennent du mémoire sur l'aide financière aux études, produit pour l'ASSÉ en septembre 2009 et disponible sur [www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)

pensons également, quoiqu'il s'agisse d'un autre débat, que la revendication sur l'ingérence du privé devrait être écartée, afin d'éviter d'avoir effectivement une liste d'épicerie. Notre opposition à l'économie du savoir et à la marchandisation de l'éducation s'articulera plutôt dans notre discours.

Notre proposition vient également affirmer que la compensation à la hausse proposée<sup>3</sup> par le gouvernement est non seulement insuffisante, mais que nous exigeons beaucoup plus.

En adoptant cette revendication, nous coupons l'herbe sous les pieds du gouvernement, alors qu'il martèle sans cesse que les étudiantes et les étudiants doivent faire leur part et que les plus précaires seront épargné-e-s ou aidé-e-s davantage. Nous répondons que les étudiants et les étudiantes font leur part en se consacrant à leurs études et en contribuant financièrement à l'état par le biais de l'impôt, à la hauteur de leurs .moyens, une fois leurs études terminées et devenu-e-s travailleurs et travailleuses.

Un argument légèrement démagogique qui pourrait également nous être amené serait d'alléguer que nous allons diviser les familles en permettant aux étudiants et aux étudiantes de partir en appartement grâce à l'AFÉ. Ce à quoi nous répondrons candidement que d'après nous, l'incapacité financière de l'étudiant ou de l'étudiante à vivre en appartement n'est certainement pas un facteur de cohésion familiale souhaitable

Entendons-nous: la bonification de l'AFÉ ne pourra pas protéger la classe moyenne. Le revenu familial de ceux et celles qui en font partie leur empêche l'accès à l'AFÉ, mais est trop faible pour couvrir la hausse des frais. Qui plus est, même si le dégel est contré, l'AFÉ comporte de graves lacunes qu'il importe de combler. Par cette revendication, nous mettrons de plus en lumière le fait que le système d'aide financière est archaïque et insuffisant et que nous exigeons du gouvernement une mesure précise: la reconnaissance de l'autonomie dès le départ du domicile familial. Nous voyons donc cette revendication comme un complément plutôt qu'un élément supplémentaire et sans lien.

Se battre pour la fin de la contribution parentale, loin d'être une lutte maximaliste, pourrait même sembler insuffisant. En effet, même avec le maximum de prêts et bourses, on se retrouve avec un montant d'environ 1200\$ par mois pour vivre, ce qui est inférieur au seuil de pauvreté pour une personne vivant seule en 2011. Les étudiantes et les étudiants resteraient donc très majoritairement précaires, voire carrément pauvres. Il faut néanmoins rappeler qu'il serait utopique de penser complètement réformer l'AFÉ en une seule bataille. Toutefois, avoir environ le même revenu moyen sans être obligé de travailler serait quand même une amélioration de nos conditions d'études.

## Conclusion

Nous sommes conscients et conscientes que cette revendication arrive tard dans notre campagne et nous en sommes désolé-e-s. Toutefois, nous jugeons trop critiques les répercussions que peut avoir son adoption

---

3 La bonification de l'AFÉ proposée par le gouvernement comprend : des bourses supplémentaires pour les étudiant-e-s ayant déjà atteint le maximum d'endettement et la hausse du palier de la contribution parentale. (Aucune contribution ne sera demandée de la part d'une famille ayant un revenu inférieur à 35 000\$.)

dans notre mobilisation pour ne pas l'amener. Il n'est jamais trop tard pour mettre toutes les chances de notre côté afin de déclencher la grève générale. C'est pourquoi nous vous invitons à mener cette réflexion dans vos assemblées générales afin que l'on puisse prendre position au congrès de l'ASSÉ du 24 et 25 septembre.

Reste la question la plus délicate: en ayant plus d'une revendication, on doit se préparer dans l'éventualité où seule une des deux serait acceptée. Que ferons-nous si le gouvernement abolit la contribution parentale, mais continue avec son projet de hausse des frais universitaires? Ce genre de proposition pourrait devenir une source de division dans le mouvement. Il est également possible que le gouvernement tente, à la suite de cette amélioration majeure de l'AFÉ, de hausser les plafonds de prêts. Cette possibilité agirait comme une épée de Damoclès puisqu'il serait alors difficile de réenclencher le processus de mobilisation pour s'y opposer. Par contre, comme nous l'avons déjà mentionné, s'attaquer à l'AFÉ peut susciter de plus vives réactions que de hausser les frais de scolarité. Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur ces quelques écueils, mais nous vous invitons fortement à enrichir le débat sur la question.

*Le conseil exécutif de la SOGÉÉCOM*

*Le conseil exécutif du SECMV*

## **Doit-on intégrer l'abolition de la contribution parentale dans la plate-forme de revendication de la campagne?**

par le Conseil exécutif

Ce court texte vise à stimuler la réflexion dans les associations étudiantes de l'ASSÉ et à faire part à celles-ci de la position de l'exécutif quant à la possibilité récemment soulevée d'intégrer une revendication supplémentaire dans la plate-forme de l'ASSÉ pour sa campagne en cours, soit l'abolition de la contribution parentale dans le calcul des prestations d'Aide financière aux études.

Précisons d'emblée que l'abolition de la contribution parentale est une revendication historique de l'ASSÉ, que l'ensemble de ses associations membres sont donc censées appuyer. Le débat ne doit donc pas porter sur la légitimité ou non de cette revendication, mais plutôt sur le bien-fondé de la mettre prioritairement de l'avant cette année, alors qu'une hausse historique des frais de scolarité est annoncée et qu'un mouvement large de mobilisation se prépare déjà sur cet enjeu précis.

De plus, nous reconnaissons que la revendication de l'abolition de la contribution parentale possède une force mobilisatrice exceptionnelle. On nous dira qu'elle permettra de mobiliser les techniques, de mobiliser l'ensemble des cégeps. Nous croyons que la question soulevée par la SOGÉÉCOM et SECVM doit être posée et répondue : comment mobiliser les CÉGEPs? Comment faire en sorte que le mouvement contre l'augmentation des frais de scolarité ne reste pas un mouvement cantonné à l'université? En tant qu'organisation nationale, nous devons répondre à cette question. Nous saluons donc l'initiative de la SOGÉÉCOM et le SECVM, qui par leur texte de réflexion, ont tenté d'initier un débat à ce sujet.

S'il est vrai que la hausse de 1625 dollars frappe de plein fouet les universitaires, qu'ils semblent plus enclins à se mobiliser sur cet enjeu que la population étudiante collégiale, nous croyons qu'il n'y a pas matière à être alarmiste. Lors des deux dernières grèves un peu moins de 50% des personnes en grève provenait des Cégeps. Ce à quoi nous assistons constitue un renversement de tendance : les universités se mobilisent plus facilement et avant les CÉGEPs, mais ces derniers se mobilisent quand même. L'échec des votes de Drummondville, Saint-Laurent, Maisonneuve, Sherbrooke ont chacun leurs raisons propres et il est difficile d'établir des liens de corrélation ou une tendance claire. Car dans d'autres CÉGEPs, nous avons vu des votes surprenants : des grèves adoptées avec une majorité écrasante à André Laurendeau, Lionel-Groulx, Saint-Jérôme et Sherbrooke (lors du 31 mars).

### **La GGI, pourquoi?**

Pour le Conseil exécutif, l'intégration de cette revendication dans la plate-forme de revendications serait une erreur stratégique importante. Tout d'abord, n'oublions pas que les « bonifications » d'Aide financière aux études sont déjà la stratégie principale du gouvernement afin de faire accepter la hausse des frais de scolarité par la population étudiante et les citoyens et citoyennes en général. Rappelons aussi que le seuil de prise en compte de la contribution parentale a déjà été bonifié de près de 10 000\$ dans le dernier budget provincial. En l'incluant dans nos revendications principales, ne sommes-nous pas en train de proposer nous-mêmes au gouvernement une entente dans laquelle une bonification du seuil de prise en compte de la contribution parentale serait perçue comme une mesure compensatoire à la hausse acceptable? Allons-nous ouvrir une porte de sortie au gouvernement, en lui permettant de se défilier sur la question de la hausse des frais au profit d'une bonification de l'AFE? Et les étudiants et étudiantes, que l'on dit vouloir convaincre en ajoutant cette revendication, voudront-elles et ils « quitter le navire » si le gouvernement recule sur cette question? Ainsi, après plusieurs semaines de grève, nous redoutons l'effet qu'aurait sur le mouvement une proposition de hausse du seuil de la contribution parentale. Pire encore, si le gouvernement abolit la contribution parentale, mais modifie d'autres aspects de l'aide financière. Aurons-nous la capacité de continuer le mouvement ? Le texte de la SOGÉÉCOM et du SECVM offre très peu de réponses à ces

interrogations :

Que ferons-nous si le gouvernement abolit la contribution parentale mais continue avec son projet de hausse des frais universitaires? Ce genre de proposition pourrait devenir une source de division dans le mouvement. Il est également possible que le gouvernement tente, à la suite de cette amélioration majeure de l'AFE de hausser les plafonds de prêts. Cette possibilité agirait comme une épée de Damoclès puisqu'il serait alors difficile de réenclencher le processus de mobilisation pour s'y opposer. Par contre, comme nous l'avons déjà mentionné, s'attaquer à l'AFE peut susciter de plus vives réactions que de hausser les frais de scolarité.

C'est sans compter la confusion que l'inclusion d'une telle revendication pourrait causer dans les Assemblées générales de l'automne et de l'hiver. Ne l'oublions pas: notre escalade des moyens de pression a déjà commencé et elle porte sur la hausse des frais de scolarité. Après près d'un an de campagne contre la hausse des frais, alors que le matériel d'information est déjà produit et distribué, le slogan choisi et la plupart des campus déjà informés de la hausse des frais et des perspectives de grève sur cette question, voilà qu'une nouvelle « raison » de se mobiliser apparaîtrait, au beau milieu de la session d'automne. Le conseil exécutif craint que l'ajout inopiné d'une revendication dans la plate-forme de l'ASSÉ ne cause une confusion des débats qui ne pourrait que nous défavoriser dans le cadre de notre mobilisation.

Dans les faits, il y a fort à parier que, même si une telle revendication était ajoutée à la plate-forme 2011-2012, elle tomberait d'elle-même au deuxième rang. Alors que l'ensemble du mouvement étudiant (l'ASSÉ y compris) annonce depuis des mois une lutte d'ampleur contre la hausse des frais, il semble improbable que nous soyons en mesure de rendre justice à cette revendication dans notre matériel d'information, dans notre mobilisation et dans nos prises de parole dans l'espace public. N'est-il pas quelque peu malhonnête de tenter de rallier des personnes à la grève en allant stimuler leur intérêt avec une telle revendication, alors que nous savons qu'il est fort possible qu'elle ne soit jamais véritablement au cœur de notre lutte? En fait, le texte publié par la SOGEECOM et le SECMV reconnaît lui-même que la revendication est loin d'être prioritaire, que « sauver les meubles en obtenant un retour aux frais de 2007 serait prioritaire » et que, au final, elle n'est qu'un moyen d'attirer la sympathie (et les votes) de certains programmes habituellement réfractaires à la grève. Au lieu de tenter d'étendre superficiellement notre plate-forme de revendications pour s'attirer des votes en faveur de la grève, pourquoi ne pas mettre tous nos efforts sur la construction d'une réelle solidarité étudiante sur la question de l'accessibilité aux études postsecondaires? Et il nous sera toujours possible de rappeler dans notre argumentaire que la hausse des frais de scolarité universitaires n'est fort probablement que la première étape: les menaces de mise en place de frais de scolarité au cégep planent toujours, voire d'abolition pure et simple du réseau. D'ailleurs, si les étudiants et étudiantes de certaines techniques ne pensent pas, pour le moment, entreprendre des études universitaires, il y a fort à parier qu'ils et elles ont des frères ou des sœurs qui le désirent. Ce sont des arguments qu'il nous sera possible de mobiliser pour convaincre la population étudiante collégiale que la hausse des frais de scolarité est l'affaire de toutes et tous.

Ne perdons pas de vue les raisons qui nous ont poussés à lancer le présent mouvement : l'augmentation des frais de scolarité. En ajoutant une nouvelle revendication à la campagne servant avant tout « à mettre toutes les chances de notre côté afin de déclencher la grève générale », ne sommes-nous pas en train de mettre la nécessité de partir en grève avant les raisons de la grève elle-même?

### **Entre discours et revendications**

Certes, nous devons parler de l'aide financière dans notre mobilisation, dans nos interventions publiques.

Nous sommes tout à fait d'accord pour mettre de l'avant notre vision du statut étudiant, qu'une « éventuelle atteinte de la gratuité scolaire repose donc, d'après nous, autant sur l'abolition des frais de scolarité que dans la refonte quasi complète du système d'AFE. » Par contre, est-ce nécessaire d'ajouter une revendication sur l'abolition de la contribution parentale pour parler de la condition étudiante, de notre projet d'accessibilité? Ne pas en parler serait oublier l'essence même de l'ASSÉ : un syndicat mettant l'éducation au cœur d'un projet plus large de démocratisation de la société, de justice sociale.

*Enfin, l'inclusion de cet axe à nos revendications pour la prochaine campagne de l'ASSÉ nous positionnerait dans une posture de relative faiblesse stratégique. En effet, l'inclusion de l'abolition de la contribution parentale pourrait dans l'absolu s'avérer un excellent cheval de bataille pour l'ASSÉ. Il faut cependant en mesurer les conséquences avant de l'inclure directement dans notre plate-forme de revendications, ce qui, à ce jour, n'est toujours pas fait. En fait, les ambiguïtés et les incertitudes relatives aux coûts réels liés à l'abolition de la contribution parentale dans le calcul de l'Aide financière aux études sont de taille. Nous ne sommes pas actuellement en mesure de chiffrer avec précision le nombre de personnes qui, suite à une éventuelle abolition de la contribution parentale, s'inscriraient à l'AFE puisqu'ils et elles y deviendraient soudainement éligibles. Ces termes semblent techniques et ils le sont. Afin d'inclure ce nouveau type de revendication dans notre campagne annuelle, nous devons impérativement avoir toutes les informations les plus précises possible qui concernent cette même revendication. Pour le moment, nous ne détenons pas toute l'information nécessaire pour nous lancer dans une campagne portant sur ce dossier, un travail de recherche s'avère nécessaire. Aussi triste cela puisse être, nous ne sommes pas à même de chiffrer laquelle des deux options serait la plus avantageuse pour le gouvernement, l'abandon de la hausse des frais de scolarité, ou l'abolition de la contribution parentale dans le calcul de l'AFE.*

## **Plan d'action 2011-2012 : Ensemble bloquons la hausse!**

*Par le Conseil exécutif*

Le présent texte se veut une présentation de la proposition de plan action faite Conseil exécutif, que l'on retrouve en annexe A du présent cahier de Congrès. Le point central de ce plan d'action est la perspective de grève générale illimitée pour l'hiver 2012, tel que voté lors du Congrès annuel des 23 et 24 avril dernier. Tous les éléments présents dans ce plan d'action visent donc à maximiser nos chances de faire reculer le gouvernement sur sa décision de hausser les frais de scolarité. Évidemment, une grande partie des éléments qui sont intégrés dans la proposition de plan d'action émanent des décisions prises lors de Congrès.

### **Volet sensibilisation et mobilisation**

#### ***1) Une campagne d'information et de conférences sur la hausse des frais et l'escalade des moyens de pression***

Tout au long de l'année dernière, la travail de mobilisation avait principalement été axé sur la teneur de l'attaque que nous allions subir, c'est-à-dire sur la hausse des frais ainsi que sur les impacts qu'une hausse pourrait avoir sur le système d'éducation au Québec et la population étudiante. Résultat: nous avons pu constater depuis la rentrée que la majorité de la population étudiante est désormais au courant de l'attaque qui nous est faite. L'objectif est donc maintenant d'approfondir leur compréhension des impacts que pourraient avoir la hausse, ainsi que de les sensibiliser aux moyens d'action à mettre de l'avant pour réussir à faire reculer le gouvernement.

L'enjeu primordial en termes de sensibilisation et de mobilisation pour la session d'automne est donc de rallier l'ensemble des étudiantes et des étudiants à la nécessité de pousser plus loin l'escalade des moyens de pression déjà entreprise. Pour y arriver, nous proposons une tournée de conférences qui comporterait deux volets : le premier portant sur la hausse des frais de scolarité (en collaboration avec l'IRIS) et le deuxième traitant de sur la nécessité de continuer l'escalade des moyens de pression pour lutter contre la hausse des frais de scolarité. Nous souhaitons évidemment que cette conférence se tienne dans la majorité des associations étudiantes, et ce, avant les assemblées générales qui devront voter des mandats de GGI pour l'hiver.

En terme de matériel d'information, nous prévoyons la sortie de matériel d'information reprenant les mêmes deux volets. L'objectif est clair: légitimer aux yeux de la population étudiante le moyen de pression ultime, soit la grève générale illimitée.

#### ***2) Campagne d'information sur la grève générale illimité***

Bien qu'il soit fondamental que les réflexions et les débats sur la question de la grève générale illimitée débutent dès maintenant dans les associations étudiantes, notamment par la publication de feuillets et par l'organisation de débats sur la question, il nous apparaît essentiel que l'appel général à la prise de mandats de grève en vue d'un débrayage à l'hiver se fasse après la manifestation nationale. Afin d'éviter, d'une part, qu'une partie que la population étudiante confonde d'éventuelles assemblées générales de grève d'une journée comme le déclenchement de la GGI. D'autre part, un appel clair à la GGI serait plus fort s'il survenait après la grande manifestation nationale, étant donné que celle-ci sera présentée comme le dernier avertissement au gouvernement . Parlons de la GGI dès maintenant, mais gardons-nous bien de susciter des antagonismes inutiles avant d'avoir vraiment démontré à la population étudiante, par le biais d'une grande manifestation de la « dernière chance », la surdité totale du gouvernement face à nos revendications. C'est dans cette optique que le Conseil exécutif propose que l'*Ultimatum* spécial GGI soit publié dès les lendemains de la grande manifestation nationale (qu'elle soit organisée conjointement ou non). Un

*Ultimatum Express* pourrait d'ailleurs être publié avant la manifestation en vue de mobiliser pour celle-ci, en la présentant franchement comme la dernière étape avant la GGI. L'idée n'est pas d'éluder la perspective de grève, mais plutôt de la présenter comme le moyen ultime, que nous n'utiliserons que devant un refus complet du gouvernement. L'*Ultimatum* complet pourrait donc être préparé de manière à être publié dans les jours suivants la manifestation. Sa thématique serait ainsi sans équivoque: le gouvernement n'a pas reculé malgré une manifestation d'ampleur, allons vers la grève. Si le journal est publié quelques semaines *avant* la manifestation, il devra à la fois publiciser la manifestation comme étant le dernier ultimatum au gouvernement et, à l'avance, anticiper un refus du gouvernement en présentant déjà la grève comme le seul moyen susceptible de faire reculer les libéraux. Nous croyons donc que sa publication le plus tôt possible après la manifestation (et pourquoi pas en faisant de celle-ci la page couverture), multiplierait son impact dans la population étudiante. Un journal qui incite clairement à la grève est évidemment plus convainquant s'il peut tabler sur le constat que *tout à été fait* pour faire plier le gouvernement que s'il doit toujours rappeler qu'une manifestation aura lieu pour donner une « dernière chance » au gouvernement. Ce qui n'empêche évidemment pas que la question de la grève soit discutée plus tôt dans les associations qui s'y sentent prêtes, ni même qu'elle soit déjà présentée dans l'*Ultimatum express*. De plus, si le journal est publié après la manifestation, sa longévité est passablement augmentée: il pourra alors servir à mobiliser pour la rentrée hivernale.

## **La suite de l'escalade des moyens de pression**

Tout au long de l'année 2010-2011, nous avons entamé une escalade des moyens de pression afin de faire plier le gouvernement sur la question de la hausse des frais de scolarité. Malgré une manifestation avec plus de 5000 personnes dans les rues et près de 60 000 étudiants et étudiantes en grève (sans compter les actions de perturbations ayant eu lieu), le gouvernement ne compte toujours pas revenir sur sa décision de hausser les frais de scolarité. Il nous faut donc hausser le ton et poursuivre notre lutte afin d'obtenir gain de cause.

### ***1) Des actions dans les associations locales***

Pour permettre à tous et toutes de se sentir directement impliqué-e-s dans la lutte, nous croyons que des actions organisées dans les associations locales sont essentielles. En plus de former des militantes et militants, elles permettent de sensibiliser la population étudiante aux enjeux de la lutte. De plus, cela permettra que les associations étudiantes d'organiser de manière autonome une action adaptée au niveau de mobilisation et de radicalité de leur campus. C'est pourquoi nous proposons que chaque association étudiante organise *au moins une action* sur son campus ou dans sa région d'ici la manifestation nationale du mois de novembre. Pour le Conseil exécutif, en votant en faveur de cette proposition, les associations étudiantes s'engagent donc à organiser une action locale.

### ***2) Une ou plusieurs actions organisées par la nationale***

En plus d'actions locales à plus petite échelle, il nous semble primordial qu'au moins une autre action s'ajoute au plan d'action national de l'ASSÉ, afin de garder la pression sur le gouvernement jusqu'à la manifestation de novembre. C'est pour cette raison que nous proposons que l'ASSÉ organise au moins une action de perturbation d'un acteur ou d'une actrice en faveur de la hausse des frais de scolarité. Pour gagner la lutte, nous devons en effet nous attaquer à ceux et celles qui prennent les décisions, mais aussi à tout ceux et celles appuyant ces décisions. De plus, le terme «au moins» n'a pas été choisi au hasard. En effet, il nous semble primordial que l'ASSÉ tienne une action d'envergure d'ici le mois de novembre et qu'il ne faut pas surcharger les militants et les militantes en organisant trop d'actions, afin de concentrer nos énergies sur la mobilisation en vue des assemblées générales et de la manifestation nationale. Nous comptons donc organiser au minimum une action, tout en gardant la porte ouverte à l'organisation d'autres événements si jamais l'occasion se présente. Rappelons que cette action nationale s'ajoutera à la quinzaine d'actions locales, ce qui fera du mois d'octobre un mois bien rempli en termes d'actions.

### **3) Vers une grande manifestation nationale conjointe**

Il y a déjà quelque temps que l'idée de faire une manifestation conjointe avec les autres organisations nationales (FECQ, FEUQ, TaCEQ) circule dans les associations étudiantes. Puis, cette idée s'est concrétisée alors que le Rassemblement national étudiant l'a officiellement adoptée, en mandatant les organisations nationales à se positionner sur la question. Il est clair que dans le cadre de notre escalade des moyens de pression, il est souhaitable que la manifestation d'automne soit la plus populeuse possible et il est évident qu'une manifestation regroupant l'ensemble du mouvement étudiant offre des perspectives de mobilisation exceptionnelle. De plus, les revendications des fédérations étudiantes, de la TACEQ et de l'ASSÉ, jusqu'à preuve du contraire, se ressemblent passablement : refus de la hausse des frais de scolarité.

Par contre, inutile de rappeler les conflits passés avec les fédérations étudiantes et plusieurs militants et militantes restent toujours méfiants et méfiantes à la perspective de travailler avec celles-ci. Certaines associations membres se trouvent même à avoir des mandats officiels de méfiance à leur endroit.

À nos yeux, cette manifestation reste cependant possible et souhaitable mais, il est clair que celle-ci devra se faire selon certaines conditions et que le travail pour l'organisation de cette manifestation sera long et ardu. Toutefois, quelle meilleure démonstration de force pouvons-nous donner au gouvernement qu'une manifestation ponctuelle où tous les étudiants et les étudiantes se retrouvent uni-e-s, peu importe leur organisation nationale, pour dénoncer la hausse des frais de scolarité - la pire attaque vue depuis des années à l'accessibilité aux études. Cela nous semble être le meilleur moyen de mettre sur pied un rapport de force capable d'être un tremplin pour une éventuelle GGI. De plus, cela reste pour nous le meilleur moyen de galvaniser la mobilisation de la population étudiante: plus la manifestation sera d'envergure, plus les étudiantes et les étudiants retourneront dans leur campus avec l'idée que « quelque chose se passe », qu'il vaut la peine de redoubler d'ardeur et qu'il nous faut passer à l'étape suivante en termes de moyens de pression. De plus, cette manifestation sera l'occasion pour l'ASSÉ de faire valoir son discours à des étudiants et des étudiantes qui ne sont pas membres de notre organisation.

Cette manifestation se voudrait évidemment le point fort de la session et serait accompagnée, tel qu'adopté lors du dernier congrès, d'une journée de grève nationale.

### **4) Un ultimatum clair au gouvernement**

Cette manifestation se veut le dernier élément majeur de l'escalade des moyens de pression avant de passer à la dernière étape : la grève générale illimitée. C'est pourquoi, lors du dernier congrès, les associations étudiantes de l'ASSÉ ont adoptées la tenue d'une conférence de presse lançant officiellement un ultimatum au gouvernement, en demandant une rencontre avec ce dernier suite à la manifestation. Le message en serait clair: s'il ne recule pas sur la hausse des frais, le mouvement étudiant déclenche une grève générale illimitée dès le début de la session hivernale. L'ASSÉ pourrait même annoncer que la consultation sur la question a déjà débutée, que les mandats sur la question sont déjà en train de se voter dans les associations étudiantes.

### **5) Adoption de mandats de grève générale illimitée**

Rappelons aussi que lors du dernier Congrès les associations étudiantes de l'ASSÉ ont adoptées que les premiers mandats de grève générale illimitée soient votés dès la fin de la session d'automne 2011, en vue d'un déclenchement au début de l'hiver, si l'ultimatum n'est pas respecté par le gouvernement. Évidemment, un calendrier intelligent des assemblées générales devra être établi, car des votes négatifs dès l'automne pourraient être catastrophiques pour la suite du mouvement. La première vague d'assemblées générales sur cette question devra donc avoir lieu dans les associations étudiantes ayant les reins les plus solides.

## **Vers une coalition large autour de l'ASSÉ**

Lors du dernier Congrès, le principe de mettre sur pied une coalition autour de l'ASSÉ à été adopté et il nous faut dès le prochain Congrès débiter nos réflexions sur cet enjeu (voir texte de réflexion en annexe). Nous proposons ainsi de tenir le Congrès de fondation de cette coalition suite à la manifestation nationale de novembre. En effet, nous croyons qu'il nous sera important de s'organiser tous et toutes ensemble à partir du moment où notre ultimatum final sera lancé et ainsi pouvoir préparer la GGI avec le plus d'associations étudiantes possibles autour de la table.

*La lutte que nous avons à mener cette année est cruciale. Nous ne sommes certes pas assurés de la victoire, mais il nous faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter l'échec!*

# Propositions

## 1.0 Procédures

### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Le Conseil exécutif propose l'ordre du jour en page 3 du présent cahier de Congrès.

### 1.3 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes du déroulement du Congrès par l'association étudiante hôte ainsi que par le Conseil exécutif.
2. Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes des procédures faite par le praesidium.

### 1.4 Lecture et adoption du procès-verbal

1. Le Conseil exécutif propose l'adoption du procès-verbal du Congrès de l'ASSÉ des 23 et 24 avril 2011.

## 2.0 Bilan

### 2.1 Associations étudiantes

1. Le Conseil exécutif propose un tour de table de toutes les associations étudiantes pour faire un bilan de leur situation au local.

### 2.2 Comités et Conseils

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes du bilan des activités du Conseil exécutif suivie d'une période de question de 15 minutes.
2. Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes du bilan des activités de chaque Comité et Conseil suivie d'une période de question de 5 minutes.

### 2.3 Rassemblement national Étudiant (RNE)

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes du bilan fait par le Conseil exécutif du Rassemblement national étudiant suivie d'une plénière de 45 minutes sur le Rassemblement national étudiant et les propositions qui y ont été adoptées.

## 3.0 Revendications

### 3.1 Campagne 2011 – 2012

1. Le Conseil exécutif propose une plénière de 30 minutes sur les possibilités de préciser la revendication de l'ASSÉ concernant la hausse des frais de scolarité.
2. Le Conseil exécutif propose comme revendication de campagne « La réduction des frais de scolarité au niveau de 2007 dans une perspective de gratuité scolaire indépendamment de l'origine nationale ou provincial. »

# Propositions

3. Le Conseil exécutif propose comme revendication de campagne « Contre la hausse des frais de scolarité de 2012 dans une perspective de gratuité scolaire indépendamment de l'origine national ou provincial »

## 4.0 Plan d'action

### 4.1 Luttés en Éducation

1. Le Conseil exécutif propose une plénière de 45 minutes sur l'organisation d'une manifestation conjointe avec la FECQ, la FEUQ et la TaCEQ.
2. Le Conseil exécutif propose le plan d'action en annexe A.
3. Considérant que l'ASSÉ a déjà ratifié la déclaration de principe de la Fédération Autonome de l'enseignement;  
Que l'ASSÉ participe à la Semaine de l'école Publique pour l'année 2001.

### 4.2 Luttés contre la tarification, les compressions et la privatisation des services publics

1. Le Conseil exécutif propose que l'ASSÉ participe à l'action de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics du mois de mars.

## 6.0 Information, journal et esthétisme organisationnel

### 6.2 Médias

1. Considérant l'importance des médias pour la campagne actuelle;  
Considérant les positions féministes de l'ASSÉ et la nécessité qu'elles se reflètent dans les interventions de l'ASSÉ dans l'espace public;  
Le Conseil exécutif propose que le présent Congrès nomme deux porte-paroles (un homme et une femme) pour sa campagne 2011-2012;  
Que les conditions d'éligibilité des candidatures soient les suivantes :
  - Seules les candidatures ayant été présentées via une lettre de présentation déposée dans le cahier de Congrès 48h avant l'ouverture du présent Congrès sont éligibles
  - Seul-e-s les étudiants et étudiantes membres de l'ASSÉ sont éligibles
  - Seul-e-s les candidatures ayant reçu l'appui d'au moins une association étudiante membre sont éligibles.
2. Le Conseil exécutif propose que des porte-paroles locaux soient formé-e-s dans chacune des associations membres de l'ASSÉ et que ces derniers et dernières soient intégré-e-s lorsque possible dans les sorties médiatiques de l'ASSÉ, notamment dans le cadre des actions locales prévues au plan d'action actuel;
3. Considérant l'importance de démocratiser les tâches reliées au travail médiatique;

# Propositions

Qu'un comité *ad hoc* média soit mis sur pied;

Le Conseil exécutif propose que le secrétaire aux communications de l'ASSÉ soit chargé de sa coordination;

Que les mandats de ce comité soient les suivants :

- Élaborer la stratégie médiatique de l'ASSÉ
- Organiser les sorties médiatiques de l'ASSÉ
- Former des porte-paroles locaux dans chaque association membre de l'ASSÉ
- Assister les associations étudiantes lors de leurs sorties médiatiques

Que ce comité soit formé notamment du secrétaire aux communications, des deux porte-paroles de l'ASSÉ, ainsi que de trois autres personnes.

4. Le Conseil exécutif propose la politique d'embauche en annexe B du cahier de Congrès.

5. Le Conseil exécutif propose Xavier Dandavino et Anne-Marie Provost à l'animation.

6. Le Conseil exécutif propose que l'ASSÉ participe à l'organisation d'une manifestation conjointe avec la FECQ, la FEUQ et la TaCEQ le 10 novembre 2011 à Montréal.

## 7.0 Élections

### 7.1 Présentation

Les candidats et candidates disposent de 3 minutes de présentation suivie d'une période de questions de 5 minutes. (Selon l'annexe A : Procédures d'élections, 6.0 Vote, des Statuts et règlements de l'ASSÉ)

### 7.2 Plénière

Plénière de 30 minutes portant sur toutes les candidatures. (Selon l'annexe A : Procédures d'élections, 6.0 Vote, des Statuts et règlements de l'ASSÉ)

# Propositions

## 9.0 Avis de motion

### 9.2 Traitement des avis de motions

1. Que soit ajouté au chapitre 7 des Statuts et Règlements de l'ASSÉ un « article 37 » intitulé « Comité aux communications », avec la définition suivante : « Il voit à la coordination du travail de communication et de relations médiatiques. Le Comité aux communications travaillera conjointement avec la ou le Secrétaire aux communications dans l'exercice de ses tâches de porte-parole. »

(Déposé par l'AECSSP-UQAM au Congrès du 23 et 24 avril 2011 )

2. Biffer « cinq (5) » au chapitre 8 : Comité du journal, article 37 : Composition et biffer « cinq (5) » au chapitre 9 : Comité femmes, article 40 : Composition

(Déposé par l'AÉMSP-UQAM au Congrès du 23 et 24 avril 2011)

# Annexe A: Plan d'action 2011-2012 proposé par le Conseil exécutif

-En gris, ce qui a déjà été adopté par des Congrès de l'ASSÉ ultérieur -

## Automne 2011

### Octobre

*Objectif : Rallier l'ensemble des étudiants et des étudiantes à la nécessité d'entreprendre une escalade des moyens de pression*

*Adoption de mandats de grève d'une journée pour la manifestation*

#### *Sensibilisation :*

- Tournée de conférence «Ensemble, bloquons la hausse» portant sur la hausse des frais de scolarité en collaboration avec l'IRIS, ainsi que sur la nécessité de continuer l'escalade des moyens de pression pour lutter contre la hausse des frais de scolarité (conférence à deux volets)
- Sortie de matériel d'information portant sur la hausse des frais de scolarité et la nécessité d'entreprendre une escalade des moyens de pression

#### *Action :*

- Au moins une action de perturbation des activités des actrices et acteurs pour la hausse des frais de scolarité (coordonnée au national)
- Campagne d'actions symboliques et de perturbations locales (objectif d'une action par association durant la session)

#### *Instance :*

- 29 et 30 octobre : Congrès

### Novembre

*Objectif : Adoption de mandats de grève d'une journée pour la manifestation*

*Adoption de mandats de GGI en Assemblée générale*

#### *Sensibilisation :*

- Tournée de conférence «Ensemble, bloquons la hausse» portant sur la hausse des frais de scolarité en collaboration avec l'IRIS, ainsi que sur la nécessité de continuer l'escalade des moyens de pression pour lutter contre la hausse des frais de scolarité (conférence à deux volets)
- Sortie de matériel d'information portant sur la hausse des frais de scolarité et la nécessité d'entreprendre une escalade des moyens de pression
- Tournée de mobilisation en faveur de la GGI
- Publication de l'Ultimatum spécial GGI après la manifestation nationale

#### *Action :*

- Au moins une action de perturbation des activités des actrices et acteurs pour la hausse des frais de scolarité (coordonnée au national) (jusqu'à la manifestation nationale)
- Campagne d'actions symboliques et de perturbations locales (objectif d'une action par association durant la session) (jusqu'à la manifestation nationale)
- *Manifestation nationale avec journée de grève*
- *Conférence de presse pour faire une demande de rencontre avec le gouvernement et lui poser un ultimatum suite à la manifestation*
- Manifestation de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics en

solidarité avec le mouvement étudiant\*

*Instance :*

- 26-27 novembre : Congrès de création d'une coalition large autour de l'ASSÉ

## Décembre

*Objectif :* Adoption de mandats de GGI en assemblée générale

*Sensibilisation :*

- Tournée de conférence «Ensemble, bloquons la hausse» portant sur la hausse des frais de scolarité en collaboration avec l'IRIS, ainsi que sur la nécessité de continuer l'escalade des moyens de pression pour lutter contre la hausse des frais de scolarité (conférence à deux volets)
- Tournée de mobilisation en faveur de la GGI
- Sortie de matériel d'information portant sur la hausse des frais de scolarité et la nécessité d'entreprendre une escalade des moyens de pression

*Instance :*

- Aucune instance de prévue

## Hiver 2012

### Janvier

*Objectif :* Adoption de mandats de GGI en assemblée générale

*Sensibilisation :*

- Tournée de mobilisation en faveur de la GGI

*Action :*

- Action de perturbation à la rentrée universitaire
- Campagne de perturbation des activités des actrices et acteurs pour la hausse des frais de scolarité

*Instance :*

- 21-22 janvier : Congrès

\*Sera adopté lors de l'assemblée générale de la coalition du 12 septembre

# Annexe B : Politique d'embauche de l'ASSÉ

## Préambule

La présente politique a pour but de fixer les modalités d'embauche à l'ASSÉ. Elle n'a pas comme effet de soustraire l'ASSÉ, l'employeur, des normes du travail, d'une convention collective et des contrats signés.

## 1.0 Types d'employé-e-s

### 1.1 Permanents et permanentes syndicales

Les permanentes syndicales et permanents syndicaux sont des employé-e-s embauché-e-s pour assurer un soutien direct au travail du Conseil exécutif, des Comités et de l'Association, généralement à partir du siège social de l'ASSÉ, et embauché-e-s à long terme.

#### 1.1.1 Responsabilités

Les responsabilités de la permanence syndicale sont les suivantes :

- Assurer la réception, la rédaction ou la transcription, l'impression des documents, les envois postaux (et réponses) et le classement du courrier et des courriels;
- Participer à la rédaction, la mise en page, la correction, la révision et l'envoi des publications de l'association;
- Faire l'entretien général des archives et de la documentation, assurer une revue de presse quotidienne, faire des dossiers de presse sur demande et commander des documents pertinents;
- Assurer un soutien logistique à la réalisation des activités de l'association, soit les instances et les actions;
- Assurer le secrétariat et le soutien logistique au Congrès et participer aux réunions du Conseil exécutif;
- Informer le public quant à la nature de l'organisation, ses revendications et ses activités;
- Faire la mise à jour des sites Internet de l'association et secondairement veiller au bon fonctionnement du réseau informatique;
- Préparer et assurer la transition avec le ou la future employé-e-s;
- Faire du soutien à la recherche;
- Assurer la gestion comptable de l'employeur;
- Assurer l'entretien ménager de base des bureaux en collaboration avec le conseil exécutif.

Nonobstant ce qui précède, les responsabilités de ou des employé-e-s sont celles qui sont définies dans le contrat de travail.

#### 1.1.2 Prérequis

Les prérequis pour postuler à la permanence syndicale sont les suivantes :

- Connaissance du mouvement étudiant;
- Capacités d'adaptation, d'organisation du travail, sens de l'initiative et aptitude à établir les priorités;
- Entregent et aptitude à travailler en équipe;

- Maîtrise du français, tant à l'écrit qu'à l'oral;
- Expérience militante pertinente au poste;
- Expérience ou connaissances en comptabilité et en informatique;
- Être en accord avec les principes de base et les revendications de l'ASSÉ et être capable de les défendre;

## **1.2 Contractuel-le**

Les contractuel-le-s sont des employé-e-s qui signent un contrat à court terme et/ou pour une tâche précise pour le compte de l'ASSÉ.

### ***1.2.1 Contractuel-le dont le salaire total est de plus de 500\$***

Toutes embauches pour un ou une contractuel-le dont le salaire total est de plus de 500\$ doit être faite en conformité avec la présente politique d'embauche.

### ***1.2.2 Contractuel-le dont le salaire total est de moins de 500\$***

Toutes embauches pour un ou une contractuel-le dont le salaire total est de moins de 500\$ est entièrement fait par le conseil exécutif.

## **1.3 Stagiaire ou emploi subventionné**

Lorsqu'une personne fait une demande de stage à l'ASSÉ ou demande à être embauché suite à la réception d'une subvention à l'emploi, une entrevue doit être faite par le conseil exécutif pour déterminer si la personne réponds au besoin l'association. Par la suite, l'embauche sera entériné par le conseil de coordination.

Le conseil de coordination a le pouvoir d'effectuer une demande d'emploi subventionné.

La ou la stagiaire ou l'employé-e subventionné peut occasionner des coûts de moins de 1000\$ et ce, en tenant compte des prévisions budgétaires. Dans le cas ou les prévision budgétaires ne permettrait des coûts de moins de 1000\$ ou si la ou le stagiaire ou l'employé-e subventionné occasionne des coûts de plus de 1000\$, son embauche doit être traiter en congrès.

## **1.4 Ouverture et fermeture de poste**

Seul le Congrès peut décider de créer ou de fermer un poste rémunéré, à l'exception des contractuel-les, de stagiaires ou des employé-e-s subventionnés. Le Congrès, le Conseil de Coordination et le Conseil exécutif peuvent procéder à l'embauche de contractuel-les, d'employé-e-s subventionnés ou de stagiaires dans la mesure où les prévisions budgétaires le permettent.

## **2.0 Type d'embauche**

### **2.1 Annuelle**

#### ***2.1.1 Définition***

Est considéré comme embauche annuelle l'embauche d'un employé pour une période de un an, le contrat débutant normalement le 1er juin et se terminant le 31 mai de l'année suivante.

#### ***2.1.2 Application***

On procède à une embauche annuelle lorsque qu'un-e employé-e ayant un poste permanent décide de ne pas renouveler son contrat ou si l'employeur décide de ne pas renouveler le contrat d'un-e employé-e.

#### ***2.1.3 Processus d'embauche***

Lors d'une embauche annuelle, le processus d'embauche est enclenché, dans la mesure du possible, à partir d'un Congrès ordinaire et est fait par le Comité de sélection nommé par le Congrès. Ce processus d'embauche se conclut à l'occasion du Congrès annuel par la sélection de la nouvelle personne employée et par l'adoption du contrat.

### **2.2 Irrégulière**

#### ***2.2.1 Définition***

Est considérée comme une embauche irrégulière toute embauche n'entrant pas dans le cadre de l'embauche annuelle.

#### ***2.2.2 Application***

On procède à une embauche irrégulière suite à la réception d'une lettre de démission d'un-e employé-e de l'ASSÉ, lors d'un congé parental ou pour toute autre raison obligeant l'employé-e à quitter son poste pour une longue période, c'est-à-dire plus de 6 semaines et dont les délais empêchent de mener à terme une embauche annuelle.

#### ***2.2.3 Processus d'embauche***

Lors d'une embauche irrégulière, le processus d'embauche est enclenché par le Conseil de Coordination ou par le Congrès et se conclut à l'occasion d'un Conseil de Coordination ou d'un Congrès. Toute embauche irrégulière doit être entérinée par le Congrès par l'adoption du contrat.

### **2.3 Temporaire**

#### ***2.3.1 Définition***

Est considérée comme embauche temporaire toute embauche urgente ne permettant pas d'attendre les

délais nécessaires pour accomplir une embauche annuelle ou irrégulière.

### ***2.3.2 Application***

On procède à une embauche temporaire suite à la réception d'une lettre de démission d'un-e employé-e de l'ASSÉ ou pour toute autre raison obligeant l'employé-e à quitter son poste pour une courte ou une longue période avec un préavis de moins d'un mois. Le Conseil exécutif a alors le pouvoir d'embaucher une permanence syndicale ou contractuelle pour une période maximale de 6 semaines.

### ***2.3.3 Processus d'embauche***

Lors d'une embauche temporaire, le processus d'embauche est entièrement accompli par le Conseil exécutif. Deux membres du conseil exécutif feront office de comité de sélection (voir 3.1).

## **3.0 Procédures d'embauche**

### **3.1 Comité de sélection**

L'instance déclenchant un processus doit créer un Comité de sélection. Le Comité de sélection doit être créé lors de tout type d'embauche.

#### ***3.1.1 Composition***

Ce comité est formé de 3 personnes : 1 personne déléguée du Conseil exécutif, 2 personnes déléguées par l'instance qui a créé le comité.

#### ***3.1.2 Pouvoirs et devoirs***

Le Comité de sélection a les pouvoirs et les devoirs suivants :

1. Rédiger et diffuser de l'offre d'emploi.
2. Préparer des questions et une grille pour les entrevues qui font écho aux compétences exigées dans l'offre d'emploi (voir 3.5).
3. Sélectionner les candidatures à rencontrer en entrevue selon les exigences et préalables de l'offre d'emploi.
4. Faire les entrevues, au cours desquelles chaque candidature retenue aura à se présenter devant l'ensemble ou, du moins, la majorité des membres du Comité de sélection.
5. Lorsque les entrevues sont terminées, sélectionner les trois meilleure candidature et établir une liste des candidatures (de la meilleure à la moins bonne candidature). Advenant le cas où, suite à l'embauche, la candidature choisie refuserait le poste, cette liste servira à contacter la suivante.
6. Présenter les différentes candidatures ayant passé une entrevue à l'instance se chargeant de l'embauche.
7. Faire une recommandation à l'instance chargée de l'embauche et y déposer un rapport préliminaire d'embauche.

8. Rédiger un rapport d'embauche à la fin du processus d'embauche.

### ***3.1.3 Confidentialité du processus et autonomie du comité de sélection***

La confidentialité du processus apparaît comme seule garante d'un processus libre d'influences. Ainsi, les membres du comités de sélection ne doivent en aucun cas révéler les candidatures reçues ainsi qu'afficher leur préférence et ce, jusqu'à la publication des recommandation à l'instance chargée de l'embauche.

Le comité de sélection est indépendant de tout comité et conseil. Il n'est redevable que face à l'instance chargé de l'embauche.

## **3.2 Offre d'emploi**

### ***3.2.1 Rédaction de l'offre d'emploi***

La tâche de rédaction de l'offre d'emploi revient à l'instance déclenchant le processus d'embauche. Cette instance peut toutefois remettre cette responsabilité au Comité de sélection. L'offre d'emploi doit respecter la présente politique des ressources humaines.

### ***3.2.2 Contenu de l'offre d'emploi***

L'offre d'emploi doit contenir les informations suivantes :

1. Une description sommaire des tâches reliées au poste.
2. Une liste des prérequis
3. Une estimation des conditions de travail (salaire, nombre d'heures par semaine, etc.).
4. Une date approximative d'entrée en poste précisant, si applicable, la période visée pour la transition.
5. Les coordonnées du Comité de sélection pour l'envoi de curriculums vitae.

## **3.3 Réception des candidatures**

La réception des curriculums vitae se fait via la boîte courriel du Comité de sélection à laquelle l'ensemble des membres du Comité de sélection a accès.

Dans le cas d'une embauche annuelle et irrégulière, la période de réception des candidatures doit être d'un minimum de sept (7) jours et ne peut excéder vingt (20) jours. Dans le cas d'une embauche temporaire, un minimum de deux (2) jours est obligatoire.

## **3.4 Évaluation des curriculum vitae et sélection des candidatures à rencontrer en entrevue**

Le Comité de sélection se rencontre immédiatement après la fin de la période de réception des curriculums vitae afin d'évaluer les candidatures reçues et sélectionne un maximum de six (6) candidatures à passer en entrevue. Les personnes dont les candidatures ont été retenues doivent être contactées dans un délai d'un maximum de trois (3) jours ouvrables suivant la fin de la période de réception des candidatures.

### **3.5 Entrevue**

Le Comité de sélection est responsable de la préparation des entrevues. Pour ce faire, le Comité de sélection doit élaborer des questions permettant de tenir une entrevue d'environ trente (30) minutes. Les personnes passées en entrevue sont évaluées selon une grille d'analyse et d'évaluation des entrevues divisée selon les aptitudes et connaissances requises mentionnées dans l'offre d'emploi.

Les entrevues doivent avoir lieu au plus tard sept (7) jours ouvrables suivant la fin de la période de réception des candidatures. Dans la mesure du possible, toutes les entrevues sont faites dans la même journée. L'indisponibilité d'une candidature à se présenter en entrevue à la date retenue par le Comité de sélection ne peut être une raison suffisante à l'exclusion de cette candidature.

### **3.6 Recommandation à l'instance chargée de l'embauche**

Le Comité de sélection, au regard des entrevues, des curriculum vitae et des lettres de motivation reçues, est tenu d'établir une liste des trois meilleures candidatures (de la meilleure à la moins bonne candidature) et de faire la recommandation d'une seule candidature. Cette recommandation doit s'accompagner d'un rapport préliminaire d'embauche fait par le Comité de sélection.

L'instance responsable de l'embauche doit se réunir dans les 2 semaines suivant la fin des entrevues dans le cas d'une embauche irrégulière et dans le délai prévu par le Congrès lors d'une embauche annuelle. Ce délai doit être précisé aux différentes personnes rencontrées en entrevue.

### **3.7 Décision finale**

L'instance responsable de l'embauche se doit de respecter la recommandation du comité d'embauche. Par contre, ladite instance peut choisir la personne suivante sur la liste des candidatures établie par le comité de section par un vote au 2/3 et ce, seulement s'il y a une constatation d'erreur dans l'évaluation des compétences. Le rejet de l'ensemble de la liste relance le processus d'embauche.

### **3.8 Refus de la part de la personne embauchée**

Advenant le cas où, suite à l'embauche, la personne candidate choisie par l'instance responsable de l'embauche refuserait le poste, une nouvelle personne candidate doit être sélectionnée.

Dans le cas d'une embauche annuelle ou irrégulière, le Conseil de Coordination est responsable de prendre une nouvelle candidate. Cette séance du Conseil de Coordination devra avoir lieu au plus tard sept (7) jours après le refus de la première candidature sélectionnée. Le Comité de sélection devra être présent lors de l'embauche de la deuxième candidature et devra faire une deuxième recommandation en fonction de la liste des candidatures.

Dans le cas d'une embauche temporaire, le conseil exécutif est responsable de sélectionner une nouvelle candidature.

### **3.9 Confirmation de l'embauche**

Les personnes rencontrées en entrevues doivent être contactées afin d'être informées de la décision de l'instance ayant procédé à l'embauche dans les deux jours ouvrables suivant la décision de celle-ci. Cette décision est rendue publique seulement lorsque l'employé-e choisi-e est informé-e de la décision finale et a accepté l'emploi lui étant offert.

### **3.10 Rapport d'embauche**

À la fin du processus d'embauche, le Comité de sélection est chargé de déposer un rapport d'embauche résumant l'ensemble du processus d'embauche. Le rapport doit inclure une présentation de chaque candidatures rencontrées en entrevue, les grilles d'évaluation utilisées lors des entrevues, les questions d'entrevue et tout autre document pertinent. Le rapport doit également inclure un résumé écrit de l'ensemble du processus d'embauche écrit par le Comité de sélection.

## **4.0 Contrat**

### **4.1 Rédaction du contrat**

Le contrat de l'employé-e est rédigé et adopté par le Conseil exécutif et doit être entériné par l'instance ayant procédé à l'embauche.

### **4.2 Durée des contrats**

Aucun contrat ne peut être d'une durée de plus d'un an. Pour les permanents ou les permanents syndicales, les contrats se terminent le 30 juin.

### **4.3 Convention collective**

Les contrats signés par les permanents réfèrent à une convention collective ayant pour but d'assurer les meilleures conditions de travail pour les employé-e-s ainsi que pour sa santé et son bien-être et de faciliter le règlement équitable des problèmes qui peuvent survenir entre l'employeur et les employé-e-s.

### **4.4 Négociation et signature du contrat**

Une fois adopté, le contrat devra être transmis à l'employé-e deux (2) jours avant la signature dudit contrat à moins que l'employé-e désire signer celui-ci avant ce délai.

Deux membres du Conseil exécutif sont mandaté-e-s par le Conseil exécutif pour signer le contrat avec l'employé-e. Elles ou ils sont responsables de la négociation avec l'employé-e. Il est de leur devoir d'effectuer toute correction nécessaire, notamment celle relevant de la loi. De plus, le contrat peut être modifié par elles et eux en réponse à une demande légitime de l'employé-e et les modifications sont réputées adoptées dès la signature du contrat. Les membres du Conseil exécutif mandaté-e-s sont redevables de ces modifications.

Un-e employé-e a le droit de signer son contrat dans les deux (2) semaines suivant sa confirmation d'embauche et avant d'entrée en fonction. Si les membres du Conseil exécutif mandaté-e-s pour la signature du contrat sont dans l'impossibilité d'exécuter ce mandat dans les délais prescrits, il est du devoir du Conseil exécutif, et cela en priorité, de mandater d'autres membres du Conseil exécutif pour ce faire dans les plus brefs délais.

Une copie du contrat signé est conservée au siège social de l'ASSÉ et une copie est remise à l'employé-e.

## **5.0 Modification à la politique**

Toute modification à la présente politique se fait par un avis de motion, conformément au Code des

règles de procédure de l'ASSÉ. Une refonte ou tout point caduc doit être présenté et entériné au Congrès par une proposition ordinaire.